

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
**COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2012**

Mme Agnès HENRICHS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1-2012 - Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Mme Aalberg et M. Boesch absents lors de la séance)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2011. Celui-ci est passé à la signature des présents.

2-2012 - Demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012

Mme Salber entre en séance à 20h05.

A) Ecole numérique rurale

La DETR bénéficie à diverses catégories d'opérations, dont celles entrant dans le cadre de l'école numérique rurale.

Il s'agit d'installer un tableau blanc interactif dans une salle de classe de l'école élémentaire. L'équipement comprend un tableau blanc, un vidéoprojecteur, un ordinateur portable et des enceintes. Le devis comprend la fourniture et la pose. Une connexion réseau existe dans la salle de classe.

Ce tableau interactif est intéressant car il permet de mettre en avant des documents de tous types, de les manipuler et de les modifier. Il permet également de susciter une meilleure motivation et une meilleure participation des élèves.

Localisation	Apport de la DETR au titre de l'école numérique rurale (euros HT) 50 %	Part à charge de la Commune (euros HT) 50 %	Coût total de l'opération (euros HT)
Equipement d'une classe de l'école élémentaire avec un tableau blanc interactif	2 013,00	2013,00	4 026,00

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'achat et la pose de l'équipement détaillé plus haut

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation de cet équipement.

B) Aménagement de chemins ruraux

La DETR bénéficie à diverses catégories d'opérations, dont l'aménagement de chemins ruraux. Elle peut prendre en charge 30 à 40 % du coût des travaux.

Il s'agit de refaire le chemin du Hury depuis chez le Colonel à la Révanne jusqu'à la fin des enrobés de la route de la Goutte Saint Blaise, sur environ 750 ml, avec la pose de 12 rigoles. Il s'agit de la suite du chemin refait l'an dernier dans le cadre de la DETR.

Localisation	Apport de la DETR au titre de l'aménagement de chemins ruraux (euros HT)	Part à charge de la Commune (euros HT)	Coût total de l'opération (euros HT)
Chemin du Hury (de chez le Colonel à la Révanne jusqu'à la fin des enrobés de la Goutte Saint Blaise)	30% : 2 143,50 40% : 2 858,00	70% : 5 001,50 60% : 4 287,00	7 145,00

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les projets de travaux énumérés plus haut

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation des travaux ci-dessus.

C) Accessibilité extérieure des bâtiments publics existants aux personnes handicapées

La DETR bénéficie à diverses catégories d'opérations, dont les travaux pour l'accessibilité extérieure des bâtiments publics existants aux personnes handicapées.

Il s'agit d'aménager une rampe pour l'accès des personnes handicapées à l'école élémentaire, permettant l'accès à trois salles de classes. Le revêtement de la rampe sera en enrobés. La rampe aura un mur de soutènement en béton armé avec un parement en grès des Vosges et un garde corps en aluminium. Il y aura un palier de repos et un palier devant la porte d'entrée de l'école. Les escaliers et les bordures existants seront démolis. La rampe aura une largeur de 1,55 m et une longueur totale de 18 m. Un dénivelé de 65 cm est à rattraper entre le terrain naturel de la cour jusqu'au niveau du seuil.

Localisation	Apport de la DETR au titre de l'accessibilité extérieure des bâtiments publics existants aux personnes handicapées (euros HT) 50 %	Part à charge de la Commune (euros HT) 50 %	Coût total de l'opération (euros HT)
Construction d'une rampe d'accès handicapés pour P.M.R. à l'école élémentaire	7 438	7 438	14 876

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les projets de travaux énumérés plus haut

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation des travaux ci-dessus.

3-2012 - Attribution du contrat de débardage pour 2012

Un appel d'offre a été réalisé pour le débardage des bois en forêt communale pour 2012. Une seule offre a été reçue en mairie, celle de M. Jean-Paul BERTRAND. Les prix proposés sont mentionnés dans le contrat joint à la délibération. Il est proposé de confier le débardage des bois communaux pour 2012 à M. Jean-Paul BERTRAND sur la base de ce contrat.

Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint chargé de la Forêt

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du contrat de débardage des bois en forêt communale pour 2012 à M. Jean-Paul BERTRAND suivant les prix et les contraintes prévus dans le contrat joint en annexe.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

4-2012 - Attribution du marché pour la réalisation d'une étude diagnostic et d'un schéma directeur du réseau d'eau potable

Préalablement aux travaux d'interconnexion des réseaux AEP de Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines, la Commune doit réaliser à la demande de l'Agence de l'Eau une étude diagnostic et un schéma directeur du réseau d'eau potable. Ces études comporteront un inventaire et un diagnostic de l'existant, une analyse du fonctionnement du réseau ainsi que de la production et de la consommation, une analyse concernant la sécurisation de la ressource, ainsi que l'établissement d'un schéma directeur avec un programme de travaux.

Trois bureaux d'étude ont répondu à l'appel d'offre pour ces études.

C'est le bureau d'étude Safège qui a fait l'offre la moins disante pour 31 450 € HT (37 614,20 € TTC) avec un délai d'exécution de 7 mois.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la passation d'un marché avec SAFEGE d'un montant de 31 450 € HT pour la réalisation d'une étude diagnostic et d'un schéma directeur du réseau d'eau potable de la Commune.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

5-2012 – Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la pose d'une conduite d'eau potable entre Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines, la sécurisation de la défense incendie de Sainte-Croix-Aux-Mines et la collecte des eaux usées du quartier les Halles

Afin d'assurer la pérennité de sa ressource en eau, la Commune souhaite réaliser des travaux d'interconnexion avec le réseau AEP de Sainte-Marie-Aux-Mines. En même temps que ces travaux seraient réalisés les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif vers le quartier des Halles.

Trois bureaux d'étude ont répondu à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. C'est le cabinet Hagenmuller qui a fait l'offre la moins disante pour 21 090 € HT (25 223,64 € TTC) avec un délai d'exécution de 9 semaines.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la passation d'un marché avec le cabinet Hagenmuller d'un montant de 21 090 € HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de pose d'une conduite d'eau potable entre Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines, de sécurisation de la défense incendie de Sainte-Croix-Aux-Mines et de collecte des eaux usées du quartier des Halles.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

6-2012 – Convention de servitude avec ERDF pour le passage d'une canalisation électrique souterraine

ERDF va remplacer le transformateur près du magasin Intermarché afin de permettre à Intermarché de bénéficier de plus de puissance électrique. Dans le cadre de ces travaux, une ligne électrique souterraine va être posée dans la parcelle section 12 n°117 aux Halles (endroit qui correspond au sentier situé derrière l'Intermarché, donnant accès au pont et à la Cité Blech).

Une convention sous seing privé a été signée le 16 juin 2011 à ce sujet avec ERDF. Il s'agit maintenant de signer un acte authentique devant notaire. ERDF prend à sa charge les frais d'établissement de l'acte. Dans le cadre de cette convention, ERDF versera à la Commune une indemnité unique et forfaitaire de 1 euro.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la signature d'un acte de servitude entre la Commune et ERDF pour la constitution d'une servitude sur la parcelle section 12 n°117. Les frais de notaire seront à la charge d'ERDF.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents chez Me Rodrigues, notaire à Sélestat.

7-2012 – Exonération partielle des pénalités appliquées à l'entreprise Colas Est pour le marché n°09/019 pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche au lieudit les Moules

En 2011, l'entreprise Colas Est a été chargée des travaux d'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la RD 459 à hauteur de la zone des Moules, avec un délai d'exécution des travaux

de six semaines. Or, les travaux ont été terminés avec 47 jours de retard (début des travaux le 30 mai 2011 avec une réception des travaux seulement mi-novembre 2011). Ce retard représenterait un montant de 35 261,28 € TTC de pénalités de retard.

Cependant, après négociations avec l'entreprise, il a été convenu de ne tenir compte que de 4 semaines de retard (28 jours), pour des pénalités d'un montant de 21 006,72 € TTC. Les comptes-rendus de réunion de chantier montrent en effet qu'aucuns travaux n'ont été effectués pendant 4 semaines entre fin juillet et fin août.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de n'appliquer que des pénalités de retard de 21006,72 € TTC à l'entreprise Colas Est.

M. PAULY dit que de nuit l'îlot du tourne-à-gauche n'est pas visible, ce qui est dangereux.

Mme HENRICHS répond que lorsque la zone des Moules sera construite, des candélabres seront installés. En attendant des bandes rétro réfléchissantes seront installées sur le tourne-à-gauche, comme le service technique l'a fait au bord du trottoir à l'intersection des rues Burrus et St-Nicolas .

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE l'exonération partielle des pénalités de retard dues par l'entreprise Colas Est dans le cadre du marché n° 09/019 pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche au lieudit les Moules, avec application d'un montant de pénalités de retard de 21 006,72 € TTC.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette exonération partielle des pénalités de retard.

8-2012 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

- La CCVA doit revoir partiellement son Plan Local de l'Habitat, pour mieux déterminer les zones, à Ste-Marie-aux-Mines exclusivement, où l'OPH Val d'Argent veut exonérer du surloyer certains locataires dont les ressources dépassent le plafond de revenus pour profiter de l'habitat social. C'est une manière de fidéliser des locataires qui ne posent pas de problèmes
- Une première réunion a eu lieu pour lancer avec l'ARS une enquête sur la santé des habitants du Val d'Argent
- Deux bureaux élargis sont prévus, demain soir et le 9 février pour arrêter et prévoir les financements des projets des services de la CCVA, préalables au débat d'orientations budgétaires qui aura lieu le 23 février à Lièpvre
- Un début d'incendie a été jugulé hier soir par les pompiers dans le sas abritant l'ascenseur à l'arrière de la Villa Burrus ; quelqu'un avait mis le feu aux lambris. En tant que maire de la Commune où se trouve ce parc, certes privé mais ouvert au public, j'estime que les portes devraient être verrouillées la nuit (une clé étant confiée aux pompiers) et les lampadaires éteints.

9-2012 – Informations du Maire au Conseil Municipal

Travaux :

La réfection des réseaux humides à Belle-Vue ont commencé et vont se poursuivre aussi longtemps que le temps le permet. La tranchée est fermée au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Pour l'enlèvement des ordures ménagères, la Mairie informera les habitants chaque fois qu'un changement interviendra. Les ouvriers de l'entreprise SADE ne refuseront pas un coup de main aux habitants pour qui pousser sa poubelle sur plusieurs mètres est difficile. Les déblais entreposés à l'emplacement des anciens tennis proviennent de la fouille de Belle-Vue.

Le remplacement des portes et fenêtres par les ETS BURSTERT métallerie, à la salle des fêtes, est terminé. La réception des travaux a eu lieu cet après-midi. Restent des finitions qui seront exécutées par l'entreprise de peinture SCHRAMM et par un maçon pour la mise à niveau des dalles extérieures, dès que le temps le permettra. La gouttière de la petite toiture de la salle des fêtes est percée et occasionne des infiltrations. L'entreprise Ménétré s'en occupe ; l'humidité actuelle ne permet qu'une réparation ponctuelle.

Nous envisageons de fermer par des panneaux et portes coulissantes le stockage des tables et chaises dans l'angle Nord-Ouest de la salle ; ce sera la seule manière de contrôler l'utilisation de ce mobilier, notamment des tables neuves acquises en décembre dernier ; nous nous renseignons pour mettre un film anti-éblouissement sur les vitres hautes côté Sud et une résine sur le sol. Les ouvriers communaux, en période d'intempérie, repeignent les stockages du côté Est.

Conseil municipal des enfants :

L'école s'occupe activement des élections. Une information a été faite hier, devant les deux classes réunies, les deux professeurs, une représentante des parents d'élèves et TLVA. Mme MANCHON, adjointe aux affaires scolaires et sociales, n'a pu y participer pour raisons de santé.

Enquête publique concernant la déviation de Châtenois :

Lors de ses vœux, le président de la Communauté de Communes a incité un maximum de personnes de la Vallée à participer à cette enquête publique. En effet, ce sont généralement les opposants qui s'expriment ; ceux qui sont d'accord restent chez eux. Je lance à mon tour un appel pour que les personnes de la Vallée, conscientes des ralentissements et embouteillages, matin et soir, depuis Val de Villé et même avant, jusqu'à l'autoroute, se déplacent pour demander que le contournement de Châtenois soit enfin réalisé.

L'enquête publique a lieu à la Mairie de Châtenois. Vous pouvez rencontrer le commissaire enquêteur le

- lundi 13 février de 9h à 12h
- jeudi 23 février de 14h à 17h
- samedi 3 mars de 9 à 12h
- jeudi 8 mars de 9h à 12h
- vendredi 16 mars de 14h à 17h

Calendrier :

Réunion 4C, pour la chasse le 14 février à 15h

Commission des finances préparatoire au DOB mardi 21 février à 20h

Prochain conseil municipal mercredi 29 février à 20h

10-2012 – Questions des conseillers municipaux

Mme SALBER demande s'il y a du neuf concernant les panneaux lumineux attirant l'attention sur la limitation de vitesse, du pont de la Forge à l'entrée Ouest de la zone urbanisée. Il lui est répondu que des devis ont été demandés.

Mme ANTONY signale que le parking de l'église est souvent plein et que certaines voitures ne bougent pas souvent. Il y a un manque de places de stationnement quand les parents d'élèves viennent chercher ou amener leurs enfants à l'école.

Mme HENRICHS répond que sur un parking public une voiture a le droit de rester sept jours d'affilé sans bouger. Un véhicule, en mauvais état est stationné sur le parking de l'église depuis des semaines. Il s'agit de convaincre son propriétaire de le faire enlever. La chasse est faite très régulièrement aux voitures ventouses dans la Commune.

Le problème du stationnement près de l'école a été abordé avec les parents d'élèves. Trois parkings existent entre 50 et 110m de l'entrée des élèves. Le passage protégé rue Burrus est surveillé par un employé communal à toutes les entrées et sorties d'école. Il n'est donc pas indispensable d'entrer en voiture rue de l'Eglise, quand on conduit ses enfants à l'école. Il est regrettable que des personnes travaillant à l'école ne puissent pas stationner à proximité immédiate, comme c'est le cas dans beaucoup d'entreprises. Mais sur le domaine public, il est illégal de créer des places réservées, sauf pour les handicapés et les services de transport public.

Mme ORSATI souhaite faire une réflexion concernant le lotissement innovant : vu la conception des maisons (Coccinelles ou BOOA) sans greniers, ni caves ou garages fermés, elle se demande où les gens mettront leur bazar. Cela risque de devenir un dépôt de stockage dans quelques années.

Mme HENRICHS répond qu'on ne peut réglementer chez les privés et que, dans des quartiers à architecture traditionnelle, existe aussi du désordre, préjudiciable à la vue, sur les terrains d'assise de certaines maisons.

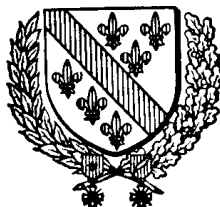
11-2012 - Divers

Néant.

Mme le Maire lève la séance à 21h50.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012 **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

- 1-2012 - Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011
- 2-2012 - Demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012
- 3-2012 – Attribution du contrat de débardage pour 2012
- 4-2012 – Attribution du marché pour la réalisation d'une étude diagnostic et d'un schéma directeur du réseau d'eau potable
- 5-2012 - Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la pose d'une conduite d'eau potable entre Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines, la sécurisation de la défense incendie de Sainte-Croix-Aux-Mines et la collecte des eaux usées du quartier les Halles
- 6-2012 - Convention de servitude avec ERDF pour le passage d'une canalisation électrique souterraine
- 7-2012 - Exonération partielle des pénalités appliquées à l'entreprise Colas Est pour le marché n°09/019 pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche au lieudit les Moules
- 8-2012 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 9-2012 - Informations du Maire au Conseil Municipal
- 10-2012 – Questions des Conseillers municipaux
- 11 -2012 - Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2012**

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire	X			
BOESCH François 1 ^{er} Adjoint	X			
DORGLER Philippe 2 ^{ème} Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 ^{ème} Adjoint	X			
MANCHON Andrée 4 ^{ème} Adjoint		X		Pouvoir à Mme Henrichs
MOTSCH Yves 5 ^{ème} Adjoint	X			
AALBERG Corinne	X			
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry	X			
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe		X		Pouvoir à M. Burrus
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René	X			
PAULY Adrien	X			
ORSATI Régine	X			
SALBER Marie-Christine	X			
SCHAETZEL Dominique	X			